



© Shutterstock

# Assistants maternels et familiaux

# Catalogue de formations 2017

## Assistants maternels

- 3 **Maîtriser les calculs** liés à la convention collective des assistants maternels.
- 4 **Analyser les textes de la convention collective.**  
Comprendre les textes et la rédaction de son contrat de travail.
- 5 **Ouvrir et gérer une maison d'assistants maternels (MAM).**
- 6 **Former à l'outil numérique.**  
Création de documents spécifiques à la profession d'assistant maternel.
- 7 **Comprendre le référentiel** lié à l'agrément.
- 8 **Formation de formateurs.**
- 9 **Apprendre à rédiger et à faire évoluer son projet d'accueil.**

## Assistants maternels et familiaux

- 10 **Mettre en avant sa compétence professionnelle** durant l'entretien d'embauche et pendant la relation de travail.
- 11 **Évoluer vers une éducation** bienveillante.

- 12 **Repérer, aider et se faire aider, orienter un enfant, un adolescent victime de maltraitance ou en risque de l'être.**
- 13 **La violence dans la relation jeunes-professionnels.**
- 14 **Les écrits professionnels.**

## Animateurs de relais

- 15 **Accompagnement et développement des connaissances à la prise de poste d'animateur de relais d'assistants maternels.**

## Conférences informations

- 18 **Échanger sur la convention collective nationale et les calculs qui l'entourent** organisée par les RAM.  
> Assistants maternels
- 19 **Le positionnement de l'animateur de relais.**  
> Animateurs de relais
- 20 **Pourquoi l'éducation bienveillante ne crée pas (forcément) des enfants rois?**  
> Assistants maternels
- 21 **Du bon usage de la protection de l'enfance pour éloigner la maltraitance institutionnelle.**  
> Assistants familiaux

# Maîtriser les calculs

## liés à la convention collective des assistants maternels

- **La mensualisation de l'année complète.** Explication, cadre et loi de l'année complète.
- **Savoir calculer le salaire en année complète.** Démonstration d'un cas pratique de mensualisation en année complète.
- **Les congés payés et la mensualisation de l'année complète.** Développer le cadre de loi des congés en lien avec l'année complète.
- **La mensualisation de l'année incomplète.** Explication, cadre et loi de l'année incomplète.
- **Savoir calculer le salaire en année incomplète.** Démonstration d'un cas pratique de mensualisation en année incomplète.
- **Les congés payés et la mensualisation de l'année incomplète.** Développer le cadre de loi des congés en lien avec l'année incomplète.
- **La régularisation de salaire en année incomplète.** Comprendre et analyser la régularisation de salaire.

De nombreux cas pratiques  
reprenant des exemples  
concrets seront proposés.

### Public.

Assistants maternels.

### Durée du stage.

9 h 00,  
soit une journée de 6 heures  
et une matinée de 3 heures.

### Lieu.

Paris : groupe  
de 4 à 6 personnes.  
France : sous réserve  
de regrouper 6 personnes  
minimum.

### Tarif.

Nous consulter.

### Formateur.

Formateur formé  
par l'UFNAFAAM.  
Personne expérimentée,  
formateur spécialisé sur le  
statut juridique, intervenant  
dans le cadre de la formation  
obligatoire des 120 heures des  
assistants maternels.

# Analyser les textes de la convention collective

## Comprendre les textes et la rédaction de son contrat de travail

- **Lecture attentive et collective des dix-huit articles de la convention collective nationale.** Comprendre les textes et l'esprit de la loi.
- **Organisation méthodologique et analytique.** Comprendre la méthode de rédaction d'un contrat de travail.
- **La communication à appliquer.** Communiquer et négocier : comment ? dans quelle limite ? dans quel cadre ?



### Public.

Assistants maternels.

### Durée du stage.

9 h 00

(une journée de 6 h 00  
et une matinée de 3 h 00).

### Lieu.

Paris : groupe  
de 4 à 6 personnes.

France : sous réserve  
de regrouper 6 personnes  
minimum.

### Tarif.

Nous consulter.

### Formateur.

Personne expérimentée,  
formateur spécialisé sur le  
statut juridique, intervenant  
dans le cadre de la formation  
obligatoire des 120 heures des  
assistants maternels.

# Ouvrir et gérer une maison d'assistants maternels (MAM)

- **Loi du 9 juin 2010.** Maîtriser le cadre législatif des Maisons d'Assistants Maternels.
- **Repérer les enjeux.** Expliciter les droits et obligations.
- **Savoir monter le projet.** Accompagner sur le montage du dossier.
- **Les apports du statut associatif.** Contours et précisions sur le fonctionnement économique et les intérêts d'un cadre associatif entre les professionnels.
- **ERP et baux.** Comprendre les principes.
- **La délégation.** Revenir sur le sens de la loi et analyser son contour.
- **Bonnes ou mauvaises expériences.** Conseils et échanges sur notre expérience d'accompagnateur et les bonnes pratiques à mettre en place.
- **Le guide ministériel.** Analyse et échanges sur le contenu.

Avec notre grande expérience d'accompagnement ainsi que notre collaboration au guide ministériel.

## Public.

Assistants maternels, communes, communautés de communes ou personnes exerçant dans une collectivité publique ou une association.

## Durée du stage.

12 h 00  
(deux journées de 6 h 00).

## Lieu.

Paris : groupe de 4 à 6 personnes.  
France : sous réserve de regrouper 6 personnes minimum.

## Tarif.

Nous consulter.

## Formateur.

Membre national et/ou formateur spécialisé sur la thématique et accompagnateur de projet pour des collectivités.

# Former à l'outil numérique

## Création de documents spécifiques à la profession d'assistant maternel

- **Connaitre les logiciels habituels informatiques.** Savoir utiliser des outils qui répondent au cadre de travail des assistants maternels. Se servir d'Excel dans sa profession. Se servir d'un Powerpoint et créer un PowerPoint.
- **Navigation et procédures.** Maîtriser la navigation sur les sites repérés par le formateur comme importants dans le cadre professionnel de l'assistant maternel.

### **Public.**

Assistants maternels.

### **Durée du stage.**

4 h 00.

### **Lieu.**

Paris : uniquement sur Paris pour 6 personnes.

### **Tarif.**

Nous consulter.

### **Formateur.**

Informaticien et formatrice spécialisés sur le statut.

Technicien et formateur  
en binôme.



# Comprendre le référentiel lié à l'agrément

- **Lecture attentive et point par point du référentiel d'assistant maternel de mars 2012.** Analyser le texte et l'esprit de la loi.
- **Droits et obligations.** Définir les trois domaines importants de l'agrément.
- **Maîtriser une posture professionnelle.** Savoir argumenter son projet.
- **Retours d'expériences.** Développement de situations spécifiques et échanges.
- **Guide à l'usage des services de PMI.** Nourrir son regard du guide édité en novembre 2009 et à destination des services de Protection Maternelle et Infantile.



## **Public.**

Assistants maternels.

## **Durée du stage.**

6 h 00.

## **Lieu.**

Paris : groupe de 4 à 6 personnes.  
France : sous réserve de regrouper 6 personnes minimum.

## **Tarif.**

Nous consulter.

## **Formateur.**

Formateur spécialisé sur le statut.

# Formation de formateurs

- **La profession et ses paradoxes.** Analyser les éléments difficiles à comprendre pour les professionnels concernés et savoir les transmettre.
- **Savoir créer des cas pratiques pour favoriser la compréhension.** Mettre en œuvre une pédagogie bienveillante et constructive.
- **Historique.** Se repérer et expliquer l'historique du début du statut à la convention collective nationale jusqu'à nos jours.
- **Articles 7 et 12 de la convention collective.** Comprendre la mensualisation en année complète et incomplète.
- **Article 12 (alinéa f).** Maîtriser le calcul des congés de l'année complète et incomplète.
- **L'engagement réciproque, la période d'essai, la maladie de l'enfant, les jours fériés, la rupture de contrat, la durée de travail.** Analyser les textes principaux de la convention collective nationale et savoir en discuter avec les assistants maternels.
- **Déclaration et bulletin de salaire.** Informer les assistants maternels du fonctionnement déclaratif.
- **Responsabilité et assurances.** A quoi sert une assurance, quelle responsabilité et quelles obligations.
- **Autorité parentale et obligation de discrétion.** Comprendre les contours.

*L'objectif est d'avoir une connaissance suffisante du calcul d'un salaire et des congés payés pour aborder cet aspect lors de la formation obligatoire. Puis dans un second temps de maîtriser les points les plus importants de la convention collective nationale qui doivent être connus des assistants maternels pour leur permettre d'aborder sereinement le début de leur fonction dans un cadre contractuel.*

## Public.

Tout public souhaitant devenir formateur dans le cadre de la formation obligatoire (première partie avant emploi). Coaching individuel ou groupe de 3 personnes maximum.

## Durée du stage.

18 h 00  
(3 journée de 6 h 00).

## Lieu.

Attention cette formation ne s'organise que dans quelques départements : nous consulter avant tout projet.

## Tarif.

A partir de 600 € par jour (2 personnes).  
Coaching : nous consulter.

## Formateur.

Personne expérimentée, formateur spécialisé sur le statut juridique, intervenant dans le cadre de la formation obligatoire des 120 heures des assistants maternels.





# Apprendre à rédiger et à faire évoluer son projet d'accueil

## ■ La force du projet d'accueil.

Comprendre en quoi le projet d'accueil est un outil de valorisation professionnelle, de recherche d'emploi et de dynamisation du quotidien.

## ■ Réflexion. Développer ses objectifs d'accueil pour l'enfant, sa famille et identifier son identité professionnelle. Se servir de ce temps de réflexion pour aller plus loin dans ces ambitions et l'innovation.

## ■ Aide au passage à l'écriture. Démystifier le passage à l'écrit, s'exercer et s'outiller.

## ■ Utiliser le projet d'accueil au quotidien. Savoir affirmer ses choix lors des moments décisifs et faire concorder son projet avec son quotidien.

### **Public.**

Assistants maternels.

### **Durée du stage.**

12 h 00  
(deux journées de 6 h 00).

### **Lieu.**

France : sous réserve de regrouper 6 personnes.  
Groupe de 4 personnes + 30 %.

### **Tarif.**

Nous consulter.

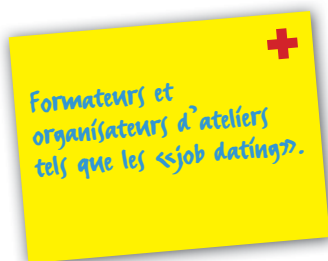
### **Formateur.**

Formateurs de cursus éducation spécialisée et ayant exercé comme assistants maternels.

# Mettre en avant sa compétence professionnelle

durant l'entretien d'embauche  
et pendant la relation de travail

- **Analyse de la profession.** Définir les deux domaines de compétences.
- **Apport du mode d'accueil.** Repérer ses atouts et ses faiblesses.
- **Communiquer.** Aborder la communication spécifique : pendant l'entretien d'embauche et durant la relation.
- **Cadre et techniques.** Exploiter des supports et savoir les utiliser.
- **Adapter sa communication** lors d'éventuelles difficultés. Eviter les litiges.
- **Observer et échanger.** Simulation de situations.
- **Analyser.** Retours d'expériences et échanges via le biais de situations concrètes connues du formateur.



## Public.

Assistants maternels  
et assistants familiaux.

## Durée du stage.

9 h 00  
(une journée de 6 h 00  
et une matinée de 3 h 00).  
Pour un groupe de  
4 personnes,  
possibilité en une journée.

## Lieu.

Paris : groupe  
de 4 à 6 personnes.  
France : sous réserve  
de regrouper 6 personnes  
minimum.

## Tarif.

Nous consulter.

## Formateur.

Membre national, formateur  
double compétence  
(techniques et relationnelles).

# Évoluer vers une éducation bienveillante

- **Savoir détourner les pièges relationnels qui nous mènent aux rapports de force avec les jeunes enfants.** Mieux comprendre l'enfant pour évoluer vers une détermination bienveillante plutôt qu'un rapport de force.
- **Comprendre l'intérêt de l'activité libre.** Comprendre l'activité libre comme une possibilité pour l'enfant de construire une confiance en soi saine et s'autonomiser. Apprendre à observer grâce à la non-intervention systématique de l'adulte.
- **Analyser une situation sans jugement.** Identifier les intentions positives des comportements, même inadaptés. Expérimenter l'efficacité d'une analyse sans jugement pour faire évoluer une situation qui ne nous satisfait pas.
- **Les outils de la Communication Non Violente.** Initiation à la CNV selon Marshall Rosenberg et à différents outils.

 Formateurs de cursus éducatif et ayant exercé comme assistant maternel.

## Public.

Assistants maternels et assistants familiaux.

## Durée du stage.

18 h 00  
(trois journées de 6 h 00).

## Lieu.

France : sous réserve de regrouper 6 personnes.  
Groupe de 4 personnes + 30 %.

## Tarif.

Nous consulter.

## Formateur.

Formateurs de cursus éducation spécialisée ayant exercé comme assistants maternels.

# Repérer, aider et se faire aider, orienter un enfant, un adolescent victime de maltraitance ou en risque de l'être

- **Identifier la maltraitance sous ses différentes formes.** Définir les formes distinctes de la maltraitance.
- **Repérer les signes de maltraitance selon les âges.** Développer la capacité à repérer les signes (visuels, non visuels) de maltraitance selon les âges.
- **Aider les enfants en situation de maltraitance.** Savoir protéger et accompagner.
- **Comment faire face à une révélation de l'enfant.** Se faire aider et accompagner. Adapter sa posture.
- **Quels sont les partenaires vers qui se tourner?** Connaître et comprendre les rôles et les missions des services (département, juge, etc.).

## Public.

Assistants maternels et assistants familiaux.

## Durée du stage.

12 h 00  
(deux journées de 6 h 00).

## Lieu.

France : sous réserve de regrouper 6 personnes.  
Groupe de 4 personnes + 30 %.

## Tarif.

Nous consulter.

## Formateur.

Formateur éducateur spécialisé en protection de l'enfance ayant collaboré avec des assistants familiaux.

# La violence dans la relation jeunes-professionnels

- **Définir l'agressivité.** De quoi parle-t-on pour la définir ?
- **Communication.** Quelle communication, quelle perception dans l'échange ?
- **Maîtriser une posture adéquate.** Comment sanctionner de manière positive ?
- **Gestion de l'agressivité.** Parvenir à gérer la violence d'un jeune.
- **Créer une situation de confiance.** Repérer les situations où les professionnels se sentent en confiance.

## Public.

Assistants maternels et assistants familiaux.

## Durée du stage.

12 h 00  
(deux journées de 6 h 00).

## Lieu.

France : sous réserve de regrouper 6 personnes.  
Groupe de 4 personnes + 30 %.

## Tarif.

Nous consulter.

## Formateur.

Formateur éducateur spécialisé ayant une expérience en protection de l'enfance et ayant exercé avec des assistants familiaux.

# Les écrits professionnels

Être à l'aise dans la rédaction,  
se faire comprendre.

**Demander une modification de son agrément, transmettre des informations, argumenter une situation nécessite une certaine aisance rédactionnelle, mais aussi d'en comprendre les modalités et les objectifs.**

Que l'on soit assistant maternel ou assistant familial, on a besoin de l'écrit à des fins professionnelles. Se repérer dans le vocabulaire, construire son argumentaire. Comment structurer son écrit ? Se situer dans son cadre d'emploi nécessite de s'y exercer et de comprendre. Cette formation est construite au travers d'outils théoriques et de cas pratiques.

- **Pourquoi écrire ?** Repérer les obligations liées au domaine juridique. Situer les objectifs.
- **À qui ?** Reconnaître les partenaires et leurs missions respectives.
- **Comment ?** Aborder la construction et le contenu. Maîtriser le style rédactionnel.

## Public.

Assistants maternels  
et assistants familiaux.

## Durée du stage.

12 h 00  
(deux journées de 6 h 00).

## Lieu.

Paris :  
groupe de 4 à 6 personnes.  
Toute la France :  
exclusivement 6 personnes.

## Tarif.

Nous consulter.

## Formateur.

Formateur expérimenté  
selon le métier concerné.

# Accompagnement et développement des connaissances à la prise de poste d'animateur de relais d'assistants maternels

- **Lecture du référentiel d'animateur de relais de la CNAF.** Mesurer sa fonction et les objectifs souhaités.
- **Connaître le métier d'assistant maternel.** Évaluer les situations et les différentes relations.
- **Appréhender ses actions dans un objectif de professionnalisation.** S'adapter en situant sa mission.
- **Lecture attentive de la convention collective nationale.** Comprendre les textes et leurs applications.
- **Comprendre l'article 7 et l'article 12 de la convention collective nationale.** S'exercer à ces domaines pour en connaître le sens.
- **Se sensibiliser à la médiation.** Repérer sa mission dans la gestion des conflits.

## Public.

Animateur de relais débutant, animateur de relais en poste.

## Durée du stage.

18 h 00  
(trois journées de 6 h 00).

## Lieu.

France : sous réserve de regrouper 6 personnes.  
Groupe de 4 personnes + 30 %.

## Tarif.

Nous consulter.

## Formateur.

Formateur expérimenté auprès d'animateurs de relais.

Explications au travers de situations réelles.  
Réponses aux situations en adoptant une posture.

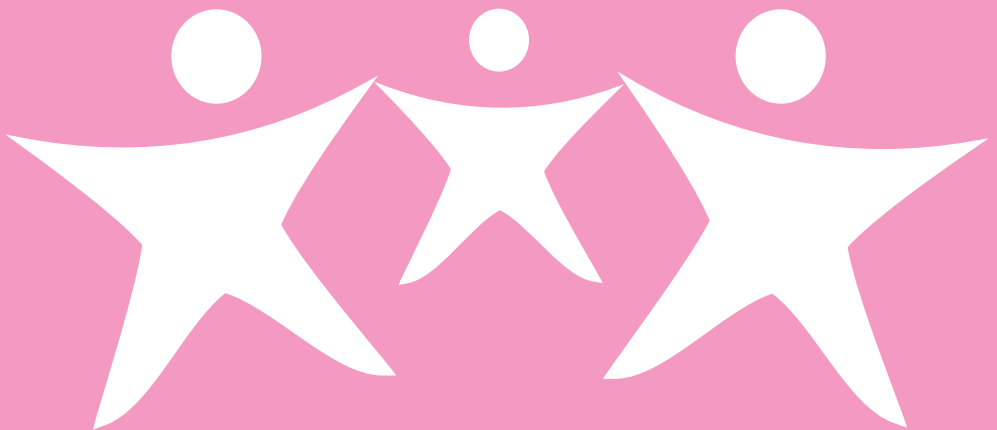




## **HORS FORMATION**

Avec un nombre de participants de 20 personnes et plus,  
ces rencontres de groupes ne s'assimilent pas à des formations.

# **Conférences informations**



# Échanger sur la convention collective nationale et les calculs qui l'entourent

organisée à l'intention des assistants maternels et des parents employeurs par les relais assistants maternels

Le formateur suggère à l'animateur un cadre organisationnel mais peut s'adapter à toute demande. Le cadre peut avoir pour thématiques : les calculs qui entourent la convention collective, l'abattement fiscal, la rupture de contrat...

Cette intervention se pratique en deux temps :

- Le cadre de la mensualisation : avec un paperboard ou un vidéo-projecteur. L'intervenant revient sur la mensualisation et les congés payés.
- Les échanges avec la salle et réponses aux questions sur les calculs.



## Public.

Assistants maternels uniquement ou assistants maternels et parents employeurs.

## Durée.

3 h 00.

## Lieu.

Cette conférence n'est pas proposée partout, seulement dans quelques départements (nous consulter).

## Tarif.

Nous consulter.

## Intervenants.

Formateur spécialisé sur ce type d'interventions et de thématiques (déjà établi pour des réseaux CAF).



# Le positionnement de l'animateur de relais

Cette conférence, dont la durée peut varier à la demande, a pour objectif de débattre et d'échanger sur le positionnement et la posture de l'animateur de relais. Elle s'adresse à des animateurs qui peuvent être en difficulté dans le cadre de leur fonction.

Dans un métier dont l'importance est validée par un bon nombre d'acteurs publics et d'assistants maternels, l'animateur de relais n'a pas pour autant de formation obligatoire dont le cadre harmonisé favoriserait pourtant une évidence en termes de construction identitaire et évaluerait certaines pistes d'actions. En l'absence de bases concrètes, l'animateur de relais peut être en perte de sens sur sa mission : comment professionnaliser, par quel outil et par quel moyen ?

Ces questions sont souvent au cœur d'un autre aspect de sa profession : l'accompagnement dans les domaines liés au contrat de travail. Quelle action relève de sa mission ? Pourquoi ? Comment faire avec ?

La conférence aborde de manière transversale les nombreuses situations et les limites de sa mission en favorisant la naissance d'un positionnement rassurant et cohérent. Construire une pratique réflexive sert de fil rouge lors de cette conférence.

## Public.

Réseau des CAF ou à la demande d'animateurs de relais en intra.

## Durée.

En fonction des personnes et de l'objectif.

## Lieu.

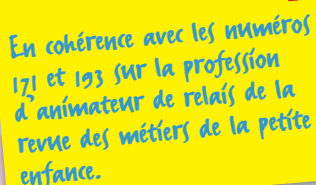
Cette conférence n'est pas proposée partout, seulement dans quelques départements (nous consulter).

## Tarif.

Nous consulter.

## Intervenants.

Formateur spécialisé sur ce type d'interventions et de thématiques (déjà établi pour des réseaux CAF).

 En cohérence avec les numéros 171 et 193 sur la profession d'animateur de relais de la revue des métiers de la petite enfance.

# Pourquoi l'éducation bienveillante ne crée pas (forcément) des enfants rois ?

L'enfant est devenu « une personne à part entière » qu'il ne s'agit plus de dresser, mais d'accompagner de manière à ce qu'il puisse s'épanouir au mieux dans sa vie personnelle et sociale.

Lors des trois dernières générations le statut de l'enfant a sans cesse évolué et nous, accompagnateurs, parents et professionnels, pouvons nous perdre entre la volonté d'appliquer une éducation bienveillante et la peur de générer des enfants incapables de s'intégrer en société.

La conférence vise à apporter des réponses aux questions :

- Qu'est-ce que l'**éducation bienveillante**, pourquoi les enfants et les adultes y gagnent ?
- Peut-on quitter le **rapport de force** sans générer des enfants rois ?
- Est-ce qu'une éducation non violente est une éducation sans **frustration** ?
- Existe-t-il une **autorité bienveillante** ?
- Comment appliquer les enseignements des **neurosciences** tout en permettant aussi aux adultes de respecter leurs **émotions et limites** ?

## Public.

Conférence mise en place par les RAM/RAPE parents et aux professionnels ayant en charge des jeunes enfants et enfants ainsi que les personnes accompagnateurs de la parentalité.

## Durée.

1 h 30 de conférence plus réponses aux questions de la salle. Adaptable.

## Lieu.

Toute la France.

## Tarif.

Nous consulter.

## Intervenants.

Formateur éducateur spécialisé ayant exercé en tant qu'assistant maternel.



# Du bon usage de la protection de l'enfance pour éloigner la maltraitance institutionnelle

- Si la bienveillance est une compétence qui doit être transversale à nos actions, qu'en est-il quand organisation tout autant que les décisions exigées sont ressenties comme de la maltraitance institutionnelle ?
- Comment la repérer ? Comment s'en protéger et ainsi protéger les enfants et les adolescents qui nous sont confiés ?
- Comment des règles peuvent devenir violente ?
- Le mal être peut-il annihiler toute démarche bienveillante du professionnel ?
- Comment cette maltraitance institutionnelle s'insère-t-elle parfois dans nos pratiques ?
- Sommes-nous conscients de ce qui se passe sous nos yeux ? La bonne volonté est-elle toujours un facteur de bienveillance ?

Conférence basée à la fois sur la théorie et sur des exemples de situations concrètes.

## Public.

Assistants familiaux ou toute autre professionnel exerçant en protection de l'enfance.

## Durée.

3 heures.

## Lieu.

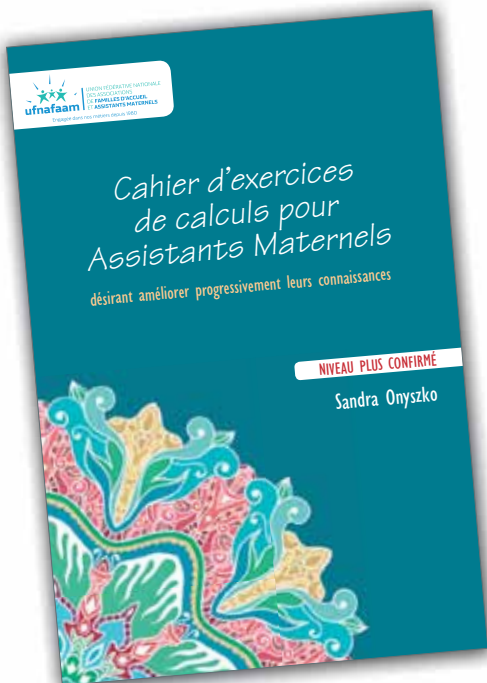
Toute la France

## Tarif.

Nous consulter.

## Intervenants.

Formateur ayant exercé en protection de l'enfance et connaissant le statut des assistants familiaux.



UNION FÉDÉRATIVE NATIONALE  
DES ASSOCIATIONS  
DE FAMILLES D'ACCUEIL  
ET ASSISTANTS MATERNELS

Engagée dans nos métiers depuis 1980

L'UFNAFAAM, union fédérative nationale, association loi 1901, regroupe assistants maternels, assistants familiaux et accueillants familiaux, représentant les différents modes d'accueil de l'enfant (employés par des particuliers, crèches familiales, aide sociale, placement spécialisé). Ses adhérents font d'elle, le mouvement national le plus représentatif et le plus important de la profession.

tél. 08.91.70.10.15

fax 05.62.03.84.52

contact@ufnafaam.org

www.ufnafaam.org

## Pourquoi ce cahier pour des assistants maternels ?

L'idée d'un cahier à fleuri au cours de notre réflexion devant les nombreuses questions des assistants maternels sur les calculs liés à la convention collective nationale. Même en informant des textes de loi ou en expliquant les calculs, on peut s'apercevoir des difficultés à les maîtriser. Les journées chargées des professionnels n'aident pas non plus pour prendre le temps de comprendre ces chiffres..

À l'inverse les formations que nous donnons autour de cas pratiques concrets facilite la lecture et on peut s'apercevoir de la satisfaction des professionnels rassurés d'avoir compris.

C'est pourquoi l'idée d'un cahier d'exercice comme celui qu'on avait dans notre enfance a mûri peu à peu.

### Dans la première partie

Vous trouverez un petit rappel théorique censé vous rappeler et vous faire comprendre la suite, puis une démonstration de la théorie de manière concrète, puis enfin un ou plusieurs exercices où cela sera à vous de jouer.

### Dans la seconde partie du cahier

Vous trouverez toutes les solutions aux exercices. Les exercices peuvent aller en se compliquant, ne vous découragez pas et prenez bien votre temps, vous y arriverez comme beaucoup de lecteurs y sont déjà parvenus.

### Dans ce cahier, vous trouverez également

- Des alertes incitant à une attention particulière sur quelques points
- Des conseils ou réflexions
- Des informations à retenir

À la fin du cahier vous serez capable de maîtriser toutes les situations et demandes des parents.

Nous attirons malgré tout votre attention, un cahier ne remplace pas une formation et ne peut être équivalent à des interactions verbales.

*Alors à vous de jouer !*

### Sommaire

#### MENSUALISATIONS

- M1 - La mensualisation de salaire
- M2 - Calculer son salaire en année incomplète
- M3 - Avec majoration au-delà de 45 heures
- M4 - Mensualisation avec un planning d'heures d'accueil différentes par semaine
- M5 - Situations difficilement mensualisables

#### CONGÉS PAYÉS

- C1 - Les congés payés
- C2 - Compter les jours sans soldes
- C3 - Déduire des jours sans soldes
- C4 - Reconstitution avec le dixième
- C5 - Reconstitution avec le maintien
- C6 - Calcul du salaire dans le cadre de l'année incomplète
- C7 - Calcul du salaire selon le maintien en année incomplète
- C8 - Les congés en plus

#### RÉGULARISATION

- R1 - Régularisation de salaire en année incomplète

#### CORRIGÉS

Réponses aux questions

72 pages quadri | format 16x24 cm

**15€** (12€ adhérent Ufnafaam)

Disponible sur

**boutique.ufnafaam.org**

## Modalités d'inscription.

Pour des raisons de logistique, nous avons estimé une capacité de 6 personnes minimum par session de formation. Pour un groupe de 4 personnes, certaines formations peuvent s'organiser sur Paris ou font l'objet d'un surcoût de 30 % par personne.

La confirmation de cette formation, ou son annulation pour un nombre d'inscriptions insuffisantes, vous sera indiquée 1 mois avant la date prévue. Bien entendu si vous constituez un groupe, le formateur se déplace dans votre département. Nous vous conseillons dans ce cas de nous consulter à cette intention pour prévoir une date et un lieu qui conviennent au groupe et au formateur.

Avant votre inscription, vous pouvez nous demander le déroulé pédagogique de l'action.

## Modalités de règlement de la formation.

La formation devra être réglée en totalité lors de l'envoi de la confirmation que vous recevrez par courriel. Les chèques ou mandats, devront être envoyés à l'adresse précisée dans le courriel de confirmation. Nous conservons le droit d'annuler l'action de formation si le nombre de stagiaires est inférieur à 4 personnes (sauf formation de formateur) pour des raisons en termes de logistique.

## Modalités de confirmation de votre inscription et annulation.

Vous êtes pré-inscrit dès votre demande par mail ou par téléphone. Cependant votre inscription est définitivement confirmée à réception du chèque ou mandat. En cas d'absence de votre part le jour de la formation, l'UFNAFAAM vous proposera une autre date (sur 1 an). Dans ce cadre aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'annulation de votre part moins de 2 semaines avant la date, nous vous renverrons votre règlement réduit de 20 % (les frais d'espace de formation restent à notre charge).

## Hébergement et repas.

L'hébergement peut se faire sur place car la formation se déroule dans un hôtel. Vous pouvez si vous le désirez prendre directement attache avec cet hôtel quand vous recevrez votre pré-inscription. Les repas sont libres et sont à votre charge.

Pour toute question d'ordre pédagogique vous pouvez nous joindre par mail aux adresses indiquées.

Pour toute précision vous pouvez consulter le règlement de fonctionnement.

## Pour vous inscrire...

Par téléphone : **05 62 09 00 99**  
de 9h00 à 17h00 (du lundi au vendredi)

Par mail : **formation@ufnafaam.org**  
ou **contact@ufnafaam.org**

*Sur votre mail précisez le souhait de formation en précisant le thème, la date, le lieu et votre profil ainsi qu'un numéro de téléphone permettant de vous joindre. Après réception, le secrétariat prendra contact avec vous et vous recevrez le déroulé pédagogique de la formation.*

L'UFNAFAAM est une fédération d'associations d'assistants maternels et familiaux créée en 1980. Elle dispose d'un numéro formateur agréé auprès de la préfecture de Paris. Bien que son fonctionnement principal ne soit pas le cadre d'un organisme de formation, son accompagnement auprès des assistants maternels et familiaux, sa présence dans les groupes de travail ministériels dans l'élaboration de lois ou de référentiels, mais aussi et surtout son expérience de formateur lors d'interventions ponctuelles vers les CAF, départements, ou par le biais d'autres organismes de formation, lui confèrent une expertise du cadre législatif et contractuel nourri d'une expérience pointue de ces professions ainsi que d'une pédagogie adaptée.

L'UFNAFAAM met à votre disposition 4 formateurs et un coordinateur de projet. Tous ont été formés et répondent au cadre déontologique de l'UFNAFAAM. Les formations s'organisent sur différents départements ou sur Paris. Elles peuvent aussi être organisées dans les locaux d'un relais assistants maternels à la demande de l'animatrice.

### **Spécificité et précision.**

Bien qu'experts et organisme de formation, nous attirons votre attention sur le fait que nous ne souhaitons pas intégrer nos formations dans l'unique catalogue Iperia pour des raisons d'indépendance de notre mission auprès des assistants maternels depuis 1980. A ce titre et pour l'instant, les formations ne pourront être prises en compte dans le cadre de la formation continue. Cela sera à chaque assistant maternel d'en faire la demande « hors catalogue » pour permettre un remboursement de l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) concerné. C'est pourquoi nous sommes attentifs à vouloir rendre possible pour le plus grand nombre d'assistants maternels le projet de formations, nous proposons notre compétence reconnue à des prix accessibles. L'objectif de ces formations est plutôt pour nous d'engager la réflexion à grande échelle et de nourrir notre réseau.



#### **Secrétariat administratif :**

16 place du Colonel Parisot | 32290 Aignan

Tél. 08 91 70 10 15 | Fax 05 62 03 84 52

E.mail : [contact@ufnafaam.org](mailto:contact@ufnafaam.org) | Site : [ufnafaam.org](http://ufnafaam.org)